

G R O U P E



TERRITOIRES CONSEILS

PLUi et concertation :

Donner envie de participer au PLUi

Témoignage de la communauté de communes du Pays de Lumbres (62)

Compte rendu de la web-conférence du 17 mai 2017

Cette web-conférence est organisée par Territoires Conseils. Elle est animée par Katia SIGG, expert associée à Territoires Conseils et présentée par Marie-Julie SEYLLER, chargée d'études à l'agence d'urbanisme de Saint-Omer et Tanguy BEUZELIN, directeur Aménagement, Urbanisme et Développement de la communauté de communes.

La présentation s'appuie sur un diaporama présenté aux participants et annexé au présent compte-rendu.

LISTE DES PARTICIPANTS

Communauté de communes du Grand Villefranchois	12200	Aveyron
Bayeux Intercom	14400	Calvados
Communauté de communes de Crozon	29200	Finistère
Sites & Cités Remarquables de France	33000	Gironde
Parc naturel régional du Pilat	42410	Loire
Communauté de communes des 4 vallées	45210	Loiret
Communauté de communes du Gévaudan	48100	Lozère
Côte Ouest Centre Manche	50250	Manche
Mairie de Lassay-les-Châteaux	53110	Mayenne
Communauté de communes du Territoire de Lunéville À Baccarat	54300	Meurthe-et-Moselle
Communauté de Communes du Pays de Revigny	55800	Meuse
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	62158	Pas de Calais
Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois	70230	Haute-Saône
PETR du pays Graylois	70100	Haute-Saône
Communauté de communes de L'Est de La Somme	80400	Somme
Pays de Pouzauges	85700	Vendée
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	38000	Isère
Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle	57070	Moselle
Agence d'Urbanisme Catalane (Aurca)	66000	Pyrénées-Orientales
L'Union sociale pour l'habitat	75015	Île-de-France

PRÉSENTATION

LESLIE CHAZE, CHARGÉE DE MISSION, TERRITOIRES CONSEILS

Bonjour à tous. Territoires Conseils, est un service d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, qui accompagne les élus dans le développement de leur territoire. Il valorise également les expériences entre collectivités et entre territoires. Tel est l'objectif de notre réunion de ce jour, avec le témoignage de la communauté de communes du Pays de Lumbres sur sa démarche de concertation autour de son PLU intercommunal (PLUi). Nous publierons d'ailleurs prochainement un recueil d'expériences sur cette thématique (Memento 17) qui présentera notamment la démarche du Pays de Lumbres.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE A TERRITOIRES CONSEILS

Merci de votre participation et merci à la communauté de communes du Pays de Lumbres d'avoir accepté de présenter son expérience. Celle-ci nous a paru, dans notre recherche d'exemples sur le sujet, particulièrement riche et innovante, elle a d'ailleurs été présentée et remarquée au trophée de la Gazette des communes.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES (CCPL)

Bonjour à tous. Merci à Territoires Conseils de nous donner la possibilité de présenter notre projet. Dès le départ, lors du lancement du PLUi, les élus ont affiché une ambition et ils l'ont concrétisée, à la fois sur le terrain et dans le cadre de la mise en place de différentes instances. Effectivement le projet va recevoir une récompense nationale avec le trophée de la Gazette des communes.

Nous allons d'abord vous présenter le territoire du Pays de Lumbres et le contexte général du projet. Ensuite, nous vous expliquerons le contenu de la méthode de concertation mise en œuvre avec les habitants et les acteurs du territoire. Enfin, nous évoquerons les apports et les enseignements à tirer de cette expérience.

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Lumbres se situe en région Hauts-de-France. En 2016, il compte 36 communes et 24 400 habitants. Nous faisons partie d'une démarche partenariale avec la communauté de communes du Pays de Saint-Omer dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), mais également dans le cadre des démarches de Pays. D'ailleurs, ces démarches tendent à se transformer en démarche de pôle métropolitain. Le SCoT de notre territoire du Pays de Saint-Omer a été approuvé en 2008. Il est en cours de révision. À l'échelle du SCoT, le territoire pèse environ 125 000 habitants. Notre territoire est également intégré au périmètre du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO). Ce point est important dans notre travail quotidien et dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Le territoire est à dominante agricole ; il présente de forts enjeux paysagers et environnementaux. Nous avons eu la chance d'être retenus en tant que Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'Environnement. En matière de documents d'urbanisme nous disposons déjà dans nos communes de 10 PLU, 5 cartes communales, 3 POS et 18 communes en RNU. Pour ces dernières, même si le fossé entre RNU et PLUi est important, la démarche se déroule plutôt bien.

La démarche du PLUi a été initiée en février 2015, par la prise de compétence et la prescription du PLUi. Les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes ont été validées en juin 2015. La phase de diagnostic a ensuite débuté à partir de septembre 2015 et celle de PADD en septembre 2016. La démarche de concertation, que nous allons présenter aujourd'hui, a débuté en décembre 2015. Il est prévu un arrêt de projet, à l'issue de la traduction réglementaire,

fin 2017 ou début 2018. La fin du projet sera peut-être légèrement décalée, afin de prendre le temps de mener à bien la phase d'élaboration du zonage.

La démarche de concertation est une démarche résolument volontariste, souhaitée par les élus du Pays de Lumbres. Christian LEROY, président de la communauté de communes, et Didier BÉE, vice-président à l'urbanisme, avaient prévu de participer à la réunion de ce jour, mais ils ont eu un empêchement de dernière minute. Ils s'en excusent. Nous avons la chance d'avoir des élus jeunes dans notre territoire. De fait, ils exercent une activité professionnelle et ne peuvent toujours concilier leurs activités professionnelle et électorale.

Ce projet de concertation a été proposé par l'agence d'urbanisme de Saint-Omer. Les élus ont immédiatement souhaité une démarche de concertation volontariste, qui aille assez loin, sans tabou ni blocage. Nous avons permis à chacun de s'exprimer très largement. Nous voulions co-construire le projet de territoire avec les personnes motivées et concernées, de façon à la fois ludique et dynamique. La démarche innovante a été confiée à des spécialistes de l'animation et de la concertation citoyenne, en l'occurrence le bureau d'étude et cabinet conseil ExtraCité. Ce dernier est un cluster de l'aménagement et du développement durable citoyen. Les urbanistes viennent plutôt en appui à la démarche. Quand nous avons sélectionné le bureau d'étude pour travailler sur ce dossier, nous avons dû choisir la composition de l'équipe : il fallait se décider entre une équipe d'urbanistes habitués à établir des PLU et une équipe plutôt mixte, avec une forte teneur en animation et en concertation citoyenne. Les élus ont privilégié la deuxième option, pour le côté ludique et dynamique.

Ce dispositif participatif a généré un coût supplémentaire de 90 000 euros, pour un coût global du PLUi des 36 communes de 220 000 euros. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier de l'assistance partenariale de l'agence d'urbanisme, pour le diagnostic, l'animation et la coordination du PLUi. Ainsi, notre PLUi ne nous coûte-t-il pas globalement trop cher. De surcroît, nous attendons des subventions à hauteur de 80 000 euros ; ces subventions ne sont pas encore toutes stabilisées.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Bonjour à tous. À l'origine, le projet est né d'une discussion entre les élus, la communauté de communes et l'agence d'urbanisme, qui s'est appuyée sur son expérience d'animation de débat public. En effet, l'agence de Saint-Omer avait déjà organisé sur le territoire un débat public sur le numérique et la mobilité, ainsi que des démarches participatives sur des projets urbains. Lors de ces discussions, nous avons eu l'occasion d'approfondir cette volonté de concertation dans le cadre du document d'urbanisme. L'objectif était d'aller au-delà des mesures « classiques » fréquemment rencontrées dans les délibérations de prescription : réunions publiques, expositions, etc. Il faut préciser que nous mettons ici, aussi en place ces mesures « classiques » : le site internet propose des pages dédiées à l'information sur le PLUi ; une réunion publique sera organisée. Néanmoins, nous souhaitons proposer des mesures beaucoup plus constructives et plus participatives.

Ainsi, nous avons élaboré conjointement avec la communauté de communes un cahier des charges, pour lancer cette mission particulière de concertation. Cette mission a été attribuée à ExtraCité, qui a adapté et complété la méthode grâce à des outils appropriés pour l'animation des réunions et des ateliers avec les habitants.

Les objectifs de la concertation étaient assez larges. En effet, nous voulions construire avec les habitants non seulement le diagnostic, mais également tout le projet de territoire. La concertation devait être menée sur toute la durée de la procédure d'élaboration du document, en visant l'ensemble des catégories de population. L'idée était de toucher le maximum d'habitants : toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les générations, toutes les communes, sur toutes les thématiques.

La concertation est intervenue et prévue tout au long du document selon quatre phases :

- le diagnostic et l'identification des enjeux ;
- le projet de territoire ;
- la traduction réglementaire et opérationnelle avec l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;
- le bilan et le suivi de la mise en œuvre. L'idée est de poursuivre la concertation au-delà de l'approbation du document. Nous proposerons des actions à mettre en place pour faire perdurer l'animation et la concertation des habitants sur la mise en œuvre du document.

En préambule du lancement de la concertation avec les habitants, nous avons mené une étape de mobilisation. Il fallait pouvoir sensibiliser un maximum d'habitants. Sur un territoire rural, il n'est pas toujours simple d'inviter la population dans une démarche de ce type. Des outils de communication spécifiques ont été élaborés. Nous avons organisé une réunion de mobilisation des acteurs relais, c'est-à-dire les maires des communes, les associations du territoire, les établissements scolaires, les structures d'animation sportive et touristique. L'objectif était de disposer de relais d'information et de mobilisation auprès des habitants.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Nous avons également convié, pour l'aspect développement économique, les chambres consulaires : chambre d'agriculture, chambre des métiers et chambre de commerce.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Pour lancer la dynamique, nous souhaitons attirer les habitants avec un jeu photo. Au mois d'avril 2016, nous avons diffusé des cartes postales anciennes du territoire et nous avons demandé aux habitants de faire un cliché actuel et de commenter l'évolution entre la photo ancienne et la photo actuelle. Ces commentaires, positifs ou négatifs, nous ont permis d'obtenir des indications pour le diagnostic. Ensuite, nous avons organisé une enquête de terrain sur la base d'un questionnaire, en porte-à-porte, avec des équipes mobilisées par le bureau d'étude. Les enquêteurs ont également tenu des stands sur les marchés et au magasin Leclerc de Lumbres.

Suite à cette première étape de mobilisation, les premiers ateliers de concertation ont été lancés au mois de mai 2016. Pendant trois jours, des ateliers participatifs ont été organisés au siège de la communauté de communes. Les locaux ont été « privatisés » pour y installer des expositions et y proposer des animations.

Nous avons proposé une exposition grand public, avec des temps ouverts à tous les habitants, ainsi que des animations spécifiques à destination de certains publics : les scolaires, avec le collège et le lycée professionnel ; les jeunes de la Mission locale ; les entrepreneurs et les agriculteurs, dans le cadre de petits déjeuners ; les aînés.

Concrètement, les animations se composaient :

- d'un voyage dans l'espace, ou « espace mapping », c'est-à-dire une projection au sol des cartographies du diagnostic. Ce dispositif, très efficace, nous a permis d'échanger avec les habitants présents. Ces derniers étaient invités à se situer sur la carte, puis à exprimer leur perception sur, par exemple, la mobilité, l'habitat, le paysage, les enjeux de la biodiversité, etc. L'animation est très pédagogique et adaptée au public reçu ;
- d'un voyage dans le temps. Il s'agissait là d'une exposition pour restituer le jeu photo, avec les cartes postales et les vues actuelles ;
- d'un arbre à palabres. Les habitants pouvaient apposer des commentaires sur cet arbre, à propos de la visite ou du territoire. Quelques questions étaient posées, comme « si la communauté de communes était un animal, lequel serait-elle ? » Il s'agit là de recueillir le ressenti des habitants sur leur vision du territoire.

En trois jours, la fréquentation a été très élevée. D'ailleurs, nous avons été plutôt surpris par cette forte fréquentation :

- 350 personnes enquêtées sur le terrain ;
- une soixantaine de contributions au jeu des cartes postales ;
- une trentaine de chefs d'entreprise aux petits déjeuners ;
- une forte mobilisation des scolaires, avec plus de 90 collégiens et lycéens ;
- une quinzaine d'aînés ;
- la participation de 22 jeunes de la Mission locale ;
- plus d'une centaine de personnes en visite libre.

Ces ateliers participatifs ont véritablement créé une dynamique avec le collège de Lumbres, puisque le collège a demandé à la communauté de communes s'il était possible d'organiser de nouveaux ateliers au sein du collège. La communauté de communes a répondu positivement à cette demande. Le bureau d'étude ExtraCité a donc organisé des ateliers supplémentaires sur trois jours pour 200 élèves du collège (toutes les classes).

En fin d'année dernière, nous avons lancé la deuxième étape du projet. Au regard des éléments de diagnostic, nous avons pu établir les enjeux du territoire. Les élus ont hiérarchisé ces enjeux et nous avons confronté cette hiérarchisation aux éléments issus de la première phase de concertation. Ainsi, nous avons pu faire évoluer le projet de territoire. L'objectif de la deuxième étape de concertation était de présenter les grands axes de développement et de recueillir la perception de ce projet par les habitants. Pour ce faire, nous avons mis en œuvre un nouveau dispositif ludique, avec une animation vidéo. Les grands enjeux de développement du territoire étaient expliqués sur un document. Nous demandions aux habitants de choisir l'enjeu qui leur paraissait prioritaire et de le commenter sur une vidéo. Ces vidéos étaient ensuite postées sur YouTube. Une trentaine de vidéos ont été postées par les habitants. Elles portent principalement sur les enjeux liés au paysage et à la biodiversité, ou à la présence de commerces de proximité. En parallèle, des ateliers participatifs étaient proposés au sein des locaux de la communauté de communes.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

La prépondérance des commentaires sur les enjeux liés au paysage et à la biodiversité a constitué une surprise pour nous. Nous ne nous attendions pas à ce que ces sujets soient prioritaires pour les habitants. Nous envisagions plutôt les notions de services ou d'équipement.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Les ateliers participatifs se sont appuyés à nouveau sur des projections de cartographie au sol. Pour expliquer les axes de développement du projet de territoire, nous avons également proposé des expositions, en lien avec les vidéos. Des temps d'animation spécifiques ont été organisés avec certains publics : collège, entrepreneurs, aînés et Mission locale. Des créneaux libres de visite étaient également offerts. L'arbre à palabres a été remplacé par des outils numériques pour collecter les avis et le ressenti des visiteurs : livre d'or numérique et questionnaire d'évaluation de la démarche.

La fréquentation a été moindre que sur la première étape, même si elle reste importante, avec 145 visiteurs et une trentaine de contributions aux outils numériques.

Nous en sommes toujours à l'étape de construction du projet de territoire. Le PADD sera débattu à compter du mois de juin 2017 jusqu'au mois de septembre.

À l'automne 2017, la prochaine étape portera sur l'organisation d'ateliers participatifs sur la traduction réglementaire du PLUi. Initialement, nous avons envisagé des ateliers territorialisés. Finalement, nous allons retenir trois jours à la communauté de communes pour des temps d'animation. L'objectif est de proposer des animations très pédagogiques, afin d'expliquer la

traduction du projet de territoire. Il ne s'agit pas de détailler le projet parcelle par parcelle. Toutefois, il faudra pouvoir traduire, sur un plan de zonage, la préservation des paysages, la continuité écologique ou encore la préservation de l'activité agricole. Nous prévoyons également des temps particuliers d'animation sur les sites de développement d'urbanisation. Dès le mois de juin, nous travaillerons avec le collège sur trois secteurs d'urbanisation futurs, pour l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), que les collégiens pourront restituer lors de cette troisième étape de concertation. Nous travaillerons également avec les habitants de façon pédagogique, avec des maquettes, des cartographies, du dessin, sur la construction de certains sites d'urbanisation futurs.

La dernière étape portera sur la mise en œuvre du document d'urbanisme et sur le bilan de la concertation. Il s'agira aussi de déterminer les modalités de poursuite de la concertation avec les habitants dans la mise en œuvre du PLUi.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

La première phase de concertation, sur la partie diagnostic, nous a permis d'enrichir le diagnostic. Elle a mis en avant des enjeux particuliers qu'une analyse habituelle, plus technique, de PLUi n'aurait sans doute pas réussi à faire ressortir comme enjeux majeurs. Les élus ont accepté l'ensemble des remarques formulées. La confrontation de ces éléments avec la hiérarchisation des enjeux a permis de faire évoluer le scénario de développement, dans le cadre du PADD. La deuxième phase de concertation a permis de valider les axes du PADD et de proposer certaines actions qui n'avaient pas été identifiées jusque-là.

De façon générale, il était intéressant de mettre en place ce contact avec toute une partie de la population, en fonction de larges cibles préalablement identifiées. Les documents se sont enrichis au fur et à mesure des échanges. Nous avons touché de nouvelles personnes à chaque étape.

Certes, cette démarche a permis de toucher les habitants, les citoyens, les entrepreneurs et les associatifs, mais elle a aussi sensibilisé les élus eux-mêmes. Cette rencontre entre élus et citoyens a aussi permis au conseil municipal de telle ou telle commune de s'immerger davantage dans l'élaboration du PLUi.

L'ambiance était très positive, sachant que les échanges sont facilités par l'aspect ludique. À de rares exceptions près, aucune demande individuelle n'a été exprimée lors des ateliers. Le pari a été gagné, dans la mesure où nous avons touché la cible que nous nous étions fixée. Les grincheux sont restés à l'écart du débat ; généralement, ils utilisent les moyens traditionnels, tels que le courrier, pour exprimer leurs revendications.

Pour résumer, cette phase de concertation a demandé une réelle volonté politique : il a fallu expliquer et faire adhérer les élus à la démarche. Certaines craintes potentielles ont dû être levées. Avant et pendant le processus de concertation, les élus se sont pleinement investis aux côtés des habitants. La démarche a demandé un investissement humain important, des équipes de la communauté de communes, du bureau d'études, des élus et des acteurs relais. Une grande majorité des agents de la communauté de communes a été mobilisée au moment de la mise en place des ateliers. Sachant que nous sommes hébergés dans une maison de services publics, nous voulions faire la promotion de la maison de services pour que chacun la considère comme une maison commune du territoire. Les ateliers ont ainsi permis aux habitants de découvrir nos locaux.

Le projet représente un coût financier que nous n'avions pas entièrement anticipé. Il a nécessité une définition en amont de l'étendue et des attendus de la démarche pour que les habitants comprennent et adhèrent. Il a fallu que les partenaires habituels du PLUi et le bureau d'études collaborent sur ce sujet, afin de déterminer la démarche à adopter.

La stratégie de communication a été extrêmement importante, que ce soit par le biais de la presse locale ou des réseaux sociaux. Les ambassadeurs de la démarche, ou acteurs relais, ont joué un rôle

majeur. Nous avons créé une identité visuelle « Imaginons le Pays de Lumbres » et nous avons essayé d'utiliser un certain vocabulaire pour démystifier le PLUi. Ainsi, nous avons privilégié le terme de « projet de territoire » plutôt que le sigle « PLUi ».

Le projet a contraint les élus à caler les temps de concertation avec les temps de travail. Ces questions de planning ont été une problématique à prendre en compte.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIEE A TERRITOIRES CONSEILS

Comment cette initiative a-t-elle permis aux élus de mieux se familiariser avec ce qu'est un PLUi ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Depuis septembre 2015, la commission PLUi se réunit tous les mois. Nous travaillons sur la production et la compréhension du document. Les étapes de concertation ont permis aux élus de prendre du recul par rapport au quotidien de la commission PLUi, et de mieux appréhender les priorités des habitants, des entreprises ou des associations. En commission, nous ne pouvons pas expliquer tous les sujets. En participant aux ateliers de concertation, les élus reviennent à l'essentiel et aux explications de base. Par ailleurs, depuis le début de la démarche, nous avons invité à deux reprises nos 450 conseillers municipaux pour une conférence sur l'élaboration du PLUi. Une prochaine réunion est prévue en septembre. Il est impossible d'associer ces 450 élus à la commission PLUi, qui ne regroupe que deux représentants par commune. Nous ne maîtrisons pas le flux d'information entre ces représentants des communes et le reste des conseillers de la commune. Ces conférences sont donc l'occasion d'échanger sur le sujet.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIEE A TERRITOIRES CONSEILS

Certaines communes ont été intégrées récemment dans la communauté de communes. Les initiatives déployées dans le cadre de la concertation ont-elles permis à chacun de mieux « s'imprégner » du nouveau territoire ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Oui, avant les bouleversements de la loi NOTRe, six communes ont rejoint la communauté de communes par la dissolution d'une autre intercommunalité. L'ensemble de la démarche de PLUi a permis à chacun d'intégrer pleinement les enjeux des nouvelles communes, d'échanger et de développer le sentiment d'appartenance à cette nouvelle entité regroupée.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Il est important de souligner que le travail de concertation avec les habitants a été défini à partir de juin 2015. En parallèle, nous avons défini les modalités de collaboration entre les communes et l'intercommunalité. Une gouvernance particulière a été réfléchiée pour associer au mieux les communes au travail intercommunal. Les méthodes d'animation des réunions ont également été renouvelées, avec la mise en place d'ateliers et des pratiques plus participatives. Le travail innovant avec les habitants s'est donc accompagné d'une évolution des pratiques des élus, afin de mieux favoriser les échanges.

PAYS DE POUZAUGES (85)

Comment avez-vous géré la co-construction et l'articulation entre l'échelle communale et intercommunale ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

La gouvernance est composée de trois instances : la commission PLUi, la conférence des conseillers municipaux et un comité de pilotage. L'instance principale est la commission PLUi, qui se réunit une fois par mois depuis septembre 2015. Elle est composée de deux représentants par commune. Lorsque nous avons défini ces modalités de collaboration, nous avons demandé à chaque commune de prendre

une délibération pour désigner ses représentants. Depuis septembre 2015, la commission réunit chaque mois plus de 70 personnes, soit 80 % à 90 % des invités.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Ce taux de participation reflète l'intérêt pour la démarche et sa dynamique.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Il est difficile d'organiser des réunions avec 70 participants. Aussi, pour faciliter les échanges, nous répartissons les élus en petits groupes, surtout en phase de diagnostic. Un animateur de l'agence d'urbanisme est mobilisé pour chaque groupe. Pour le projet de territoire, nous avons défini des objectifs de proximité. Nous réunissons donc les communes par groupe de six communes maximum (selon leur proximité géographique). La commission PLUi est chargée de synthétiser les échanges de tous ces ateliers.

BAYEUX INTERCOM (14)

Combien de bureaux d'études ont travaillé sur le projet ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Un seul bureau d'étude, ExtraCité, est en charge de la concertation. L'agence d'urbanisme a pour rôle d'accompagner l'ensemble de la démarche. Nous élaborons le diagnostic de projet de territoire et nous coordonnons le PLUi avec la communauté de communes. D'autres bureaux d'études seront sollicités ultérieurement sur l'évaluation environnementale et la traduction réglementaire.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (42)

Est-ce que le PNR a été associé à la démarche ? Si oui, comment ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Le Parc naturel est un des partenaires privilégiés de l'élaboration du PLUi. Un petit groupe permanent de techniciens, composé de l'agence d'urbanisme, du PNR, de la DDTM et des chambres consulaires, se réunit environ tous les quinze jours. Le cahier des charges a été élaboré par le comité technique. Nous sommes véritablement dans une démarche partagée depuis le début du processus.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Le Parc naturel nous a prêté l'arbre à palabres, utilisé pour la première phase de concertation. Je ne saurai vous en donner le coût de fabrication.

AGENCE D'URBANISME CATALANE - AURCA (66)

En quoi a consisté précisément la phase de porte-à-porte ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Au début de la démarche, nous avons demandé à ExtraCité d'élaborer un questionnaire. Le comité technique a ensuite travaillé le contenu de ce questionnaire en fonction des attentes de la population sur un projet de territoire ; le but étant d'alimenter la première exposition sur les éléments de diagnostic. Le questionnaire portait sur les enjeux prioritaires, les habitudes des habitants, etc. Le bureau d'études a ensuite mobilisé une dizaine de personnes pour effectuer du porte-à-porte et faire remplir le questionnaire. Ces personnes étaient vêtues d'un blouson estampillé « Imaginons le Pays de Lumbres », afin de rassurer les habitants. Elles sont intervenues sur les marchés et au domicile des citoyens, en essayant de sélectionner un panel assez représentatif.

AGENCE D'URBANISME CATALANE - AURCA (66)

Vous disiez, M. BEUZELIN, être étonné que les habitants placent l'environnement et les paysages dans leurs enjeux prioritaires. J'imagine donc que les élus n'avaient pas considéré ces sujets comme prioritaires ? Comment envisagez-vous de prendre en compte ces remarques des habitants dans le PADD ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Évidemment, cet enjeu avait déjà été intégré dans le travail technique, mais l'expression des habitants a permis de le re-prioriser et d'en compléter le contenu. Il est vrai que les élus ont parfois tendance à considérer le volet environnemental comme une contrainte qui les empêche d'agir librement. La concertation a permis de faire prendre conscience aux élus que les habitants ne voient pas cette contrainte ; les citoyens veulent absolument protéger l'environnement dans lequel ils vivent. Il faut savoir que notre environnement est exceptionnel : le territoire est traversé par deux vallées ; une partie est classée PNR ; certains espaces sont classés en tant que réserve naturelle. Ainsi, les habitants considèrent comme prioritaire la préservation de l'environnement et des paysages. Pour autant, ils ne souhaitent pas sanctuariser le territoire, qui doit rester un support de loisirs. D'ailleurs, la communauté de communes investit beaucoup dans les sports de nature. La concertation a permis de montrer aux élus que cet aspect était très important pour les habitants.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

D'ailleurs dans le PADD, la question de l'environnement est vue comme un fil conducteur et transverse, sachant que nous n'avons pas hiérarchisé les axes de développement. Chaque axe doit intégrer la qualité paysagère et environnementale. Je précise que l'environnement englobe toutes les questions liées à la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables et des nouveaux moyens de mobilité. Pour illustrer cette prise de conscience, nous sommes dans une logique de dynamique de préservation de la biodiversité. Ainsi, il y a quelques mois, la communauté de communes a validé une stratégie foncière d'acquisition des coteaux calcaires, en lien avec l'établissement public et le conservatoire naturel. Cette démarche a été approuvée à l'unanimité par le conseil communautaire. Tel n'aurait peut-être pas été le cas auparavant. La sensibilisation est mutuelle et va avoir un réel impact.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Lorsque la délibération pour acquérir ces espaces naturels sensibles a été présentée au conseil communautaire, la première phrase des élus a été : « *les habitants, dans le cadre du processus de concertation, ont mis en avant l'aspect préservation du paysage et de la biodiversité* ». Les élus ont suivi la volonté des habitants. Les choses n'auraient sûrement pas été aussi simples il y a deux ou trois ans.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE A TERRITOIRES CONSEILS

Avez-vous d'autres exemples quant à l'enrichissement du diagnostic par la participation des habitants ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Le diagnostic est enrichi dans la mesure où les habitants font passer un message : certes, la préservation de la biodiversité, de l'environnement, du cadre de vie et des paysages est importante, mais il faut pouvoir continuer à fréquenter ces espaces. Cette fréquentation doit être réglementée, mais les espaces naturels doivent rester un terrain de jeu et un terrain de vie.

AGENCE D'URBANISME CATALANE - AURCA (66)

Vous disiez vouloir élaborer les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en collaboration avec des acteurs de la société civile. Pourriez-vous nous indiquer dans quelle mesure les habitants peuvent collaborer et nous expliquer la méthode d'animation ?

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (38)

Je complète cette question : qui sera chargé de cette démarche ? La commune ou l'intercommunalité ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

La mission concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation sera réalisée par l'agence d'urbanisme, grâce à des ateliers par bassin de vie. Nous sommes en train de définir les secteurs de développement. Il ne sera pas nécessaire d'en définir dans chaque commune. Quant aux ateliers de concertation avec les habitants, il est encore trop tôt pour détailler le contenu des animations : les ateliers devraient se tenir en octobre ou novembre. Notre rôle sera de donner quelques exemples de sites de développement, de faire le diagnostic du site avec les participants, d'identifier ce qui doit être préservé et de dresser les grandes lignes de l'aménagement. Nous aurons aussi un rôle pédagogique, notamment sur les formes urbaines.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Cette notion de travail en bassin de vie, présentée par l'agence d'urbanisme au début de la démarche, a été acceptée immédiatement par l'ensemble des maires. Nous avons la chance que notre communauté de communes conserve une taille humaine et que son climat soit apaisé. En effet, les décisions sont presque toujours prises à l'unanimité. Évidemment, cette ambiance de travail apolitique aide au bon déroulement du projet. L'intercommunalité compétente sur le PLUi joue pleinement son rôle, en dédouanant les maires du problème de déclassement, de zonage, etc. Pour autant, les maires restent impliqués dans le cadre des réunions en bassin de vie. La communauté de communes, même si elle décide en dernier lieu, agit en accord avec les communes. Cette démarche permet d'enlever une certaine pression des épaules des maires.

D'après la feuille de route fournie à ExtraCité sur la méthode d'animation pour l'élaboration des OAP, nous ne souhaitons pas entrer dans une OAP précise avec les habitants de la commune. Nous allons mobiliser les habitants sur des OAP « type », en général. Il s'agit d'identifier leurs attentes quant au contenu d'une OAP. Je rappelle que l'équipe d'ExtraCité est composée à la fois d'urbanistes et de spécialistes de la communication et de l'animation.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE À TERRITOIRES CONSEILS

Quelles modalités et quelles mesures de concertation aviez-vous définies au départ, au titre de la concertation réglementaire ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

La délibération de prescription, prise en février 2015, intégrait des mesures de concertation assez traditionnelles : la tenue d'au moins une réunion publique, des informations régulières dans la presse, des affichages à l'intercommunalité, la tenue d'un registre de concertation et l'utilisation du site internet. Ces mesures sont systématiquement mises en place en parallèle des ateliers participatifs.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Cette phase traditionnelle est réalisée de toute façon. Il faut savoir que tous les documents présentés et produits depuis le début de la démarche, que ce soit en commission PLUi ou autres, sont disponibles sur le site internet, sans filtre ni tri.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIEE A TERRITOIRES CONSEILS

Envisagez-vous de faire figurer ces documents dans le registre d'enquête publique ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Oui, le registre est disponible en permanence à l'accueil, même s'il est peu utilisé. L'adresse email dédiée est également communiquée. Je reçois parfois quelques mails. Nous recevons également quelques courriers sur la constructibilité des terrains, auxquels nous répondons.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIEE A TERRITOIRES CONSEILS

Le cabinet ExtraCité a-t-il proposé des solutions innovantes pour mener les réunions publiques ou les réunions plus classiques ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de tester ExtraCité sur cet aspect-là. En effet, aucune réunion publique, au sens de concertation traditionnelle, n'a encore été tenue. En revanche, lorsque nous avons rencontré les ambassadeurs de la démarche, le cabinet ExtraCité a été pleinement intégré. En préparation de la réunion publique prévue en septembre, ExtraCité doit nous fournir un document de synthèse du PADD et de prise en compte de tout le process de concertation. Ce document devrait être remis d'ici quinze jours ou trois semaines. La réunion publique pourra s'organiser sur la base de ce document. Ces spécialistes de la concertation citoyenne doivent produire un document à la fois grand public et technique. Nos présentations sont toujours estampillées « déclaration du citoyen » ou « expression du citoyen » ; ce qui permet aux élus, dans la rédaction du PADD, de savoir que les propositions ont été amenées par le citoyen sur tel ou tel sujet.

AGENCE D'URBANISME CATALANE - AURCA (66)

Le bilan de la concertation doit-il justifier précisément de la prise en compte des remarques des habitants sur le projet ? Ou suffit-il d'énumérer les actions menées, sans préciser les remarques faites par les habitants ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGEE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Nous avons évoqué cette question très récemment au sein d'un club planification réunissant les agences d'urbanisme. Les demandes concernant le bilan de la concertation n'intègrent pas la prise en compte de chaque remarque. En revanche, nous allons expliquer, grâce aux documents de synthèse rédigés après chaque atelier participatif, le rôle de ces ateliers sur l'avancée du diagnostic et du projet de territoire. Le contenu devra aussi tenir compte des dernières évolutions réglementaires. Pour l'heure, nous n'en sommes pas encore à cette étape. Des informations complémentaires seront apportées en début d'année prochaine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT (54)

Avez-vous déjà mis en œuvre ou prévu la dématérialisation de l'enquête publique ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

L'idée est séduisante. Nous n'avons pas encore réfléchi aux modalités de mise en œuvre de l'enquête publique. Il faudra bien sûr se conformer à la réglementation.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGEE D'ETUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Nous devons consulter la DDTM. Il faut savoir que l'accès à Internet est encore difficile sur certaines zones de notre territoire.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Si nous optons pour cette solution dématérialisée, il faudra l'accompagner de méthodes plus classiques, avec un registre papier en parallèle.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (42)

Existe-t-il des pressions spécifiques sur votre territoire (urbanisation, pratiques intensives agricoles, etc.) ou des projets d'infrastructure (éolien, routes, etc.) ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

Oui, un projet important d'autoroute nous pose quelques problèmes. Dans le cadre de son plan de relance pour le déploiement autoroutier, l'État a missionné la SAMEF, opérateur autoroutier de notre territoire. Le projet consommerait une trentaine ou une quarantaine d'hectares pour gagner 1 minute 30 sur un trajet Reims/Boulogne-sur-Mer. Il se trouve que, pour l'instant, ce sujet n'a pas été abordé lors des deux ateliers de concertation puisque l'annonce est intervenue après leur tenue. Nous en parlerons certainement lors des prochaines étapes.

En outre, notre territoire est favorable au développement éolien, tout en maîtrisant ce développement. Les élus souhaitent une concertation sur les emplacements et les modalités d'installation. Ils refusent, par exemple, une installation trop proche des réserves naturelles. Sur ce dossier, les pressions ne sont pas énormes.

L'activité agricole est importante sur notre territoire. L'objectif des élus est de préserver cette activité et de la développer, notamment les circuits courts.

BAYEUX INTERCOM (14)

Dans vos chiffres de participation, avez-vous dissocié les habitants des habitants-élus ? Êtes-vous satisfaits de la participation lors de ces initiatives ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

En lançant ce type de démarche, il existe toujours une forte inquiétude quant au nombre de participants. Nous espérons que nos ateliers n'attirent pas que les mécontents, mais qu'ils insufflent une dynamique positive au processus. Au total, nous avons collecté 1 200 témoignages sur les deux premières phases. Cette participation est très satisfaisante pour une population de 24 400 habitants. Il faut souligner que ces témoignages proviennent de personnes différentes ; peu de personnes ont participé à deux reprises. Parmi les 1 200 contributions figurent au maximum 100 à 150 élus ou conseillers municipaux. Nous toucherons les conseillers municipaux de façon plus importante et plus ludique lors de la prochaine réunion des conseillers municipaux en septembre.

La privatisation de tous les espaces de la maison des services pendant deux périodes de trois jours a certes nécessité un travail important, mais il était très agréable de voir les habitants déambuler au sein de l'établissement avec les animateurs.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIEE A TERRITOIRES CONSEILS

Le cabinet Extra-Cité a-t-il envisagé la façon de maintenir l'intérêt et la mobilisation des participants au long cours, tout au long du processus de PLUi ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DE LA CCPL

La phase actuelle est plutôt creuse, puisque la prochaine période de concertation en atelier est prévue à l'automne. Une réunion publique sera organisée en septembre. Nous allons alors remobiliser les participants et la population en général. La communication sera la plus large possible. Pour maintenir

la mobilisation, nous comptons sur la prochaine publication portant sur le projet de territoire ; elle sera sans doute diffusée dans toutes les boîtes aux lettres.

LESLIE CHAZE, CHARGÉE DE MISSION, TERRITOIRES CONSEILS

Comment avez-vous travaillé sur le vocabulaire utilisé durant ces ateliers ou pour cette publication ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Le débat entre urbanistes et journalistes, avec la communauté de communes en tant qu'arbitre, est très intéressant. Les urbanistes insistent sur le volet réglementaire et ses contraintes juridiques, pour privilégier un vocabulaire technique. A contrario, les journalistes souhaitent démocratiser et démystifier le contenu de la démarche. Dans cette vision, il faut accepter certaines entorses au vocabulaire officiel et l'adoption par les animateurs d'expressions « non conformes ». Selon moi, ce procédé enrichit la démarche. Les ateliers de concertation visent le dialogue ; les participants ne doivent pas être rebutés par un vocabulaire trop technocratique. Évidemment, il faudra ultérieurement veiller au respect de la réglementation.

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES A L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

C'est la raison pour laquelle le terme « Imaginons le Pays de Lumbres » a été choisi plutôt que « Réfléchissez au PLUi ». Il faut comprendre que la démarche ne vise pas simplement à rédiger un document d'urbanisme, mais à faire en sorte que la communauté de communes, dont le périmètre a récemment évolué, élabore son projet de territoire. Les ateliers participatifs servent à construire des actions opérationnelles, qui seront mises en place par la communauté de communes. Il faut donc trouver les mots adaptés pour attirer les habitants et les inciter à discuter d'un document réglementaire.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE A TERRITOIRES CONSEILS

Considérez-vous la démarche menée comme une concertation ou comme une co-construction ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

J'apprécie le terme de co-construction. D'ailleurs, je pense que le projet a atteint ce stade. En effet, les élus ont été interpellés pour modifier la rédaction ou la priorisation des actions et ils ont accepté toutes les propositions.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE A TERRITOIRES CONSEILS

Dans les contributions des habitants, j'ai noté que 100 % d'entre eux se disent favorables à être de nouveau consultés sur d'autres projets et démarches. Cette démarche de concertation sera-t-elle donc renouvelée, aura-t-elle des répercussions au-delà du PLUi ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

J'en suis convaincu. D'ailleurs, le cahier des charges d'ExtraCité prévoit la proposition de nouvelles démarches d'animation ludiques au-delà du PLUi. D'ores et déjà, nous avons un projet de redynamisation du bourg-centre de Lumbres, qui compte 3 500 habitants. Ce projet, intégré dans le PLUi, fait actuellement l'objet d'une étude. Un processus de concertation, enrichi des enseignements tirés des expériences du PLUi, est appliqué dans le cadre de ce projet urbain. Les élus du territoire ont clairement choisi de pérenniser le principe de concertation. Le monde de l'entrepreneuriat est d'ailleurs en attente de rencontres participatives, telles que les petits déjeuners.

AGENCE D'URBANISME CATALANE - AURCA (66)

Les élus étaient a priori très volontaires pour la démarche de concertation. Néanmoins, des réticences sont-elles apparues ? Si oui, comment les avez-vous levées ?

MARIE-JULIE SEYLLER, CHARGÉE D'ÉTUDES À L'AGENCE D'URBANISME DE SAINT-OMER

Il s'agissait plus de craintes que de réticences. Les élus voulaient, par exemple, être sûrs de pouvoir maîtriser le processus et de ne pas se laisser déborder par les revendications de propriétaires fonciers. L'agence a animé des ateliers avec les élus pour recueillir leur conception de la concertation et pour leur présenter la méthode inscrite dans le cahier des charges. Les échanges ont permis de lever les quelques rares résistances.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Dans la restitution aux élus, nous avons veillé à positiver les remarques parfois assez brutales des habitants, portant notamment sur la paupérisation du centre-bourg et le problème des commerces. Les habitants ont exprimé leur mécontentement par des termes très durs : « *le centre de Lumbres est moche, mort, etc.* ». Dans notre discours, nous avons expliqué aux élus que ces remarques négatives devaient inciter à des actions correctives en termes d'urbanisme. Mme le Maire de Lumbres a été assez secouée pendant la phase de concertation. Pour autant, le constat issu du diagnostic était partagé par les élus du centre-bourg de la commune. Notre rôle était aussi d'éviter que les propos des habitants ne heurtent les élus, tout en présentant la réalité des remarques.

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT (42)

Quelles ont été les contributions et propositions des chefs d'entreprises ? Des projets ont-ils émergé ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Les remarques des chefs d'entreprise concernaient essentiellement le commerce. Ils ont exprimé l'urgence de la communauté de communes à intervenir sur le volet des services de proximité et de l'artisanat. Nous avons donc lancé une étude sur l'élaboration d'un programme d'actions. Les conclusions devraient être remises au mois de juin. Nous avons déclenché une dynamique positive, afin de répondre aux attentes des commerçants. Certaines actions devraient être intégrées dans le PLUi.

Par ailleurs, beaucoup de chefs d'entreprise se sont exprimés sur le volet agricole. Certains nous ont demandé de prévoir dans le PLUi l'implantation de silos, pour les grandes entreprises de collecte de céréales. Effectivement, ces éléments sont rarement intégrés dans un PLUi, alors qu'ils constituent pourtant un enjeu dans le maintien du développement et de la dynamique agricoles. Ces demandes poussent les élus à la réflexion.

Concernant les PME plus traditionnelles, il se trouve que notre territoire bénéficie déjà de plusieurs parcs d'activité, dont un aux qualités environnementales. Cependant, quelques remarques concernant la signalétique ont été formulées. Même si elles ne sont pas toujours liées au contenu du projet de territoire ou au PLUi, elles ont immédiatement enclenché des actions correctives. Les revendications étaient mesurées en termes de coûts et de compétences.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE À TERRITOIRES CONSEILS

Avez-vous eu la confirmation de l'attribution du trophée de la Gazette des communes ?

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Oui, nous attendons confirmation de la date du 23 juin. Nous ne connaissons pas encore l'échelon qui nous a été attribué. Cette récompense conforte les élus dans leur choix. Il ne faut pas oublier qu'ils ont

engagé pour cette concertation la somme de 90 000 euros, qui n'est pas anodine pour une communauté de communes de 25 000 habitants.

LESLIE CHAZE, CHARGÉE DE MISSION, TERRITOIRES CONSEILS

Il me semble que vous avez postulé pour l'appel à projets du Ministère, qui soutient les démarches PLUi innovantes en matière de concertation et qui accorde des contributions financières ? Avis aux territoires intéressés par ce type de démarche !

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Nous avons candidaté à cet appel à projets en 2015 ; le Ministère nous avait octroyé 20 000 euros. L'objectif de notre candidature cette année est de valoriser le travail de concertation qui a été mené.

KATIA SIGG, EXPERT ASSOCIÉE À TERRITOIRES CONSEILS

Merci aux intervenants et à tous les participants. N'hésitez pas à consulter le prochain Memento sur la concertation publié par Territoires Conseils d'ici l'été.

TANGUY BEUZELIN, DIRECTEUR AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DE LA CCPL

Merci à Territoires Conseils de nous permettre de relayer ces expériences.